

Je vote !

Ce document m'explique :

- Qui peut voter ?
- Comment je m'inscris sur la liste électorale ?

Qui peut voter ?

Pour voter, je dois :

- être français
- avoir plus de 18 ans
- être inscrit sur les listes électorales avant le **3 mai 2024**.

Une personne sous curatelle ou tutelle **peut s'inscrire et voter.**

Qu'est-ce que la liste électorale ?

La liste électorale

c'est la liste de **toutes les personnes qui peuvent voter.**

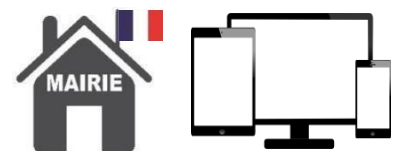
Pour savoir si je suis inscrit sur la liste électorale je demande à **la mairie de ma ville** ou je regarde sur **internet.**

Si je ne suis pas inscrit sur la liste électorale je dois m'inscrire.



mai 2024

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



Comment m'inscrire sur la liste électorale ?

Je peux m'inscrire :

- à la mairie de ma ville
- sur internet.
- par courrier.

Je remplis le document trouvé sur internet et **je le signe.**

J'envoie tous les documents à la mairie.

Liste électorale

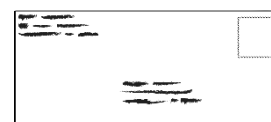
Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : _____

Trupin



De quels documents j'ai besoin pour m'inscrire sur la liste électorale ?

Pour m'inscrire sur la liste électorale

j'ai besoin :

- de **ma carte d'identité**
ou de **mon passeport**
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois à mon nom et prénom.

Le justificatif de domicile est **un document** qui prouve **où j'habite...**
par exemple une facture d'électricité .





Si je vis chez mes parents :

Je demande **une attestation d'hébergement** à mes parents.

Une attestation d'hébergement est une lettre qui précise l'adresse où j'habite.

La lettre doit être **écrite à la main**.

Si je vis en foyer :

Je demande **une attestation d'hébergement** à la direction du foyer.

Quand je suis inscrit

Je reçois **ma carte d'électeur** par courrier.

Avec ma carte je deviens **un électeur**.

Un électeur c'est une personne qui peut voter.



Important :

Pour voter aux élections européennes **je dois m'inscrire** sur la liste électorale :

- avant le 1^{er} mai par internet
- avant le 3 mai à la mairie.

